

ENGAGEZ-VOUS POUR VOTRE SECTEUR

POURQUOI AFFECTER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'IFPASS ?



Développer la formation initiale au sein de l'Hesca (de bac+2 à Bac +5)



S'engager pour l'inclusion économique et sociale



Multiplier les actions pour présenter le secteur le développement de l'assurance et de la personnel des banque aux ieunes



Favoriser apprenants



Instaurer un système de bourse pour les étudiants les plus méritants

PADDEL: COMMENT DÉGLED VOTDE TAXE D'ADDDENTISSAGE?

Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance

En 2022

Au 31 mai: Versement direct des entreprises aux établissements bénéficiaires

Transmission du recu libératoire par les établissements

En 2023

En mai : Prélèvement direct du solde de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF ou la MSA

Fléchage libre de ce solde par les entreprises à partir du 25 mai vers les écoles bénéficiaires via une plateforme unique: SOLTéA

DATES À RETENIR

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) avril 2023

L'affectation du solde de la taxe d'apprentissage se fera par le biais d'une plateforme, nommée SOLTéA accessible aux entreprises.

Dès le 25 mai 2023

et au plus tard le 7 septembre 2023

Pour tout renseignement complémentaire :

taxeapprentissage@ifpass.fr

Laurent HARTMANN - Directeur Finance et Administration générale

01 47 76 58 00

En 2022, et pour la dernière fois, votre entreprise a eu la possibilité de verser son solde de la taxe d'apprentissage directement à l'Ifpass.

À partir de 2023, ce sont les Urssaf qui collecteront directement auprès de vous ce solde. Celle-ci sera chargée de reverser les fonds aux établissements habilités, désignés par les entreprises via une plateforme dédiée. Plus d'informations à venir sur la nouvelle plateforme de collecte.

Lors de votre versement et pour vos déclarations, vous aurez besoin de renseigner l'identifiant d'Unité administrative d'immatriculation (UAI) de l'établissement bénéficiaire.

> Code UAI IFPASS: 0922649E

N° de Siret de l'IFPASS : 784 202 756 00150



ENGAGEZ-VOUS POUR VOTRE SECTEUR

L'AFFECTATION DU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE MODE D'EMPLOI

Demandez vos codes d'accès sur



vous en aurez besoin pour vous connecter à la plateforme SOLTéA Accéder à la plateforme



(soltea.gouv.fr)

Dès le 25 mai 2023 et au plus tard le 7 septembre 2023

Connectez-vous à votre espace privé: « entreprise assujettie ». Vous accédez, alors, au moteur de recherche



Renseignez votre souhait d'affectation par le pourcentage que vous souhaitez flécher vers l'IFPASS

ex: 95% pour IFPASS 784 202 756 00150



Pensez à nous informer pour un meilleur suivi.



784 202 756 00150



Choisissez l'Ifpass en indiquant l'UAI ou Siret

Code UAI IFPASS: 0922649E N° de Siret de l'IFPASS:

- 784 202 756 00150 dans la barre de recherche

L'URSSAF et la Caisse des Dépôts et Consignations géreront les fonds versés a l'IFPASS à partir de votre déclaration sociale nominative (DSN) du mois d'avril 2023.



